

Le Conseil de l'Europe adopte une résolution sur les conditions de travail des journalistes en zone de conflit

L'enlèvement de la journaliste française Florence Aubenas, de son guide Hussein al-Saadi ainsi que celui de trois journalistes roumains ont donné lieu, le 28 avril dernier, à l'adoption d'un débat d'urgence à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe. Au-delà de l'appel à la « libération immédiate des otages », l'Assemblée a adopté une résolution sur les conditions de travail des journalistes en zone de conflit. Rappelant qu'« une situation de guerre ou de conflit ne supprime pas la nécessité de la diffusion d'informations adéquates par les médias; bien au contraire, elle la rend plus impérieuse encore », l'Assemblée invite tous les États membres et observateurs à se conformer pleinement à certaines dispositions, notamment à : ne pas restreindre l'utilisation des dispositifs de communication ; donner des instructions à leurs forces armées et à leurs forces de police pour qu'elles apportent une assistance et une protection aux journalistes ; faciliter l'accès des journalistes au territoire de leur destination en leur délivrant les visas et les autres documents de voyage nécessaires ; respecter la confidentialité des sources utilisées par les journalistes. Tous les États membres et observateurs du Conseil de l'Europe sont par ailleurs appelés à faire en sorte que les journalistes puissent travailler en toute sécurité sur leur territoire ; à enquêter sur tous les actes de violence ou les incidents mortels à l'encontre de journalistes survenus sur leur territoire, ainsi qu'à l'étranger lorsque leurs forces armées ou de sécurité peuvent y avoir été impliquées, y compris en cas d'incidents dus à des tirs amis.